

89102_info_surf_18_20180621

« Données sur les espaces naturels »



communauté
de l'auxerrois

Communauté de Communes



2015-09-03

Contrat global Yonne Moyenne 2016 - 2018

Communauté de l'Auxerrois

SEPTEMBRE 2015

PREAMBULE

Le contrat global d'Actions de l'Auxerrois et du Coulangeois s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides). Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre cet objectif notamment par déclinaison du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) et des principes qui ont prévalu à son élaboration.

Ce contrat est un outil de planification à caractère prévisionnel qui engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à conduire les actions prévues selon leur importance et leur priorité, et les financeurs, Agence de l'eau Seine Normandie, Communauté de l'auxerrois, Communauté du Pays Coulangeois Conseil Régional et Conseil Général, s'engagent à apporter un financement prioritaire pour l'atteinte des résultats visés, dans la limite des contraintes budgétaires des parties.

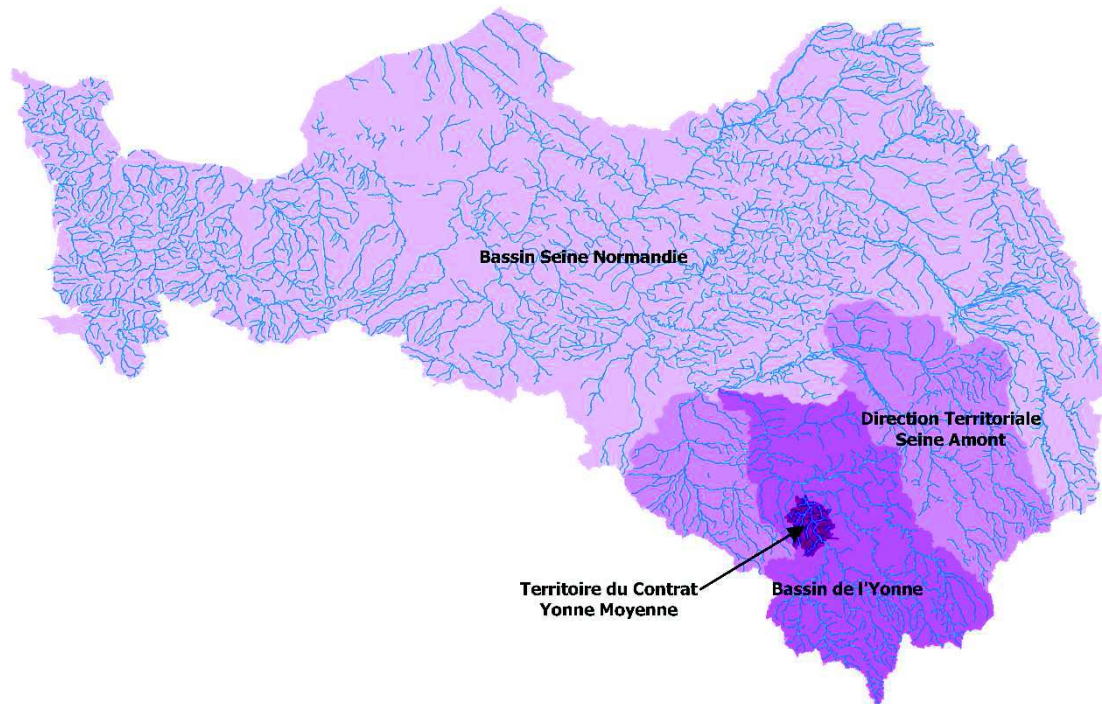
La conduite de ce projet nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

Le contrat global d'actions de l'Auxerrois et du Coulangeois est porté par la Communauté de l'auxerrois. La mise en place de ce programme s'inscrit principalement dans la logique de mise en œuvre de la Directive Cadre pour l'Eau (DCE), et dans la continuité des deux contrats l'ayant précédé sur ce territoire : Contrat Rural pour l'Eau de la Plaine du Saulce mené de 2002 à 2007 et Contrat global pour la protection des captages de la Plaine du Saulce, de la Plaine des Isles des Boisseaux et d'Irancy de 2009 à 2013. Les deux premiers contrats ont permis l'émergence d'une dynamique des acteurs du territoire autour des bassins d'alimentation des captages, et ont favorisé l'équipement des collectivités en matière d'assainissement et d'eau potable. Le présent contrat s'oriente vers le grand cycle de l'eau et ambitionne de lever les freins à l'atteinte du bon état écologique des différentes masses d'eau, dans la logique de mise en œuvre de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (GEMAPI)

Le contrat global d'Actions de l'Auxerrois et du Coulangeois concerne l'amont de l'unité hydrographique Yonne aval (pour partie). Il regroupe huit masses d'eau superficielles. Il s'articule autour de deux masses d'eau centrales : Yonne Cure-Baulche et Yonne Baulche-Armançon, complétées par les masses d'eau des petits cours d'eau affluents.

La problématique principale du territoire concerne la qualité des captages et des eaux souterraines. Cette problématique est le fil conducteur des contrats qui se succèdent. Les taux de nitrates et phytosanitaires restent à des niveaux proches voire supérieurs aux normes, et ce malgré un engagement significatif des agriculteurs pour réduire leurs intrants et diversifier les cultures. Toutes les masses d'eau ont vu leur objectif de bon état global reporté à 2027, signe d'un état écologique largement déclassé. Seules les masses d'eau Yonne sont en bon état écologique. La fonctionnalité des cours d'eau représente la deuxième problématique. Son amélioration nécessite d'ores et déjà d'engager des interventions. Celles-ci vont s'avérer complexes, et ne seront facilitées qu'avec le transfert de la compétence GEMAPI. L'amélioration de la qualité physico-chimique des cours d'eau apparaît comme la troisième problématique. Enfin, la dernière problématique concerne la gestion

concertée, globale et pérenne de l'eau. Le territoire ne présente pas de problèmes de rareté de l'eau. Toutefois, l'amélioration de la qualité des eaux, notamment concernant les captages, implique de poursuivre la concertation entre les acteurs économiques, le monde agricole, et les collectivités. Elle implique également, pour la collectivité, d'être innovante et force de proposition pour inscrire les changements nécessaires dans les trois principes du développement durable.



Le périmètre du contrat couvre 469 km² pour 69 600 habitants. Il réunit 32 communes regroupées en 2 communautés de communes. Il est situé en totalité sur le département de l'Yonne.

Le territoire de l'Auxerrois et du Coulangeois est rural, structuré autour de l'agriculture et d'un pôle administratif, commercial et industriels à Auxerre.

ETABLI ENTRE

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa Directrice, dénommée "l'Agence".

Et

La **Communauté d'agglomération de l'auxerrois**, établissement public de coopération intercommunale créé par arrêté préfectoral du 16 décembre 2010 et inscrit au SIRET sous le numéro 248 900 532 00016, représentée par son Président M. Guy FERREZ, approuvant le contrat et autorisant sa signature par délibération dénommé ci-après « Maître d'ouvrage ».

La **Communauté de Communes du Pays Coulangeois**, établissement public de coopération intercommunale créé par arrêté préfectoral du 26 juin 1998 et inscrit au SIRET sous le numéro 248 900 771 00010, représentée par son Président M. Christian CHATON, approuvant le contrat et autorisant sa signature par délibération, dénommé ci-après « Maître d'ouvrage ».

L'**Association pour la qualité de l'eau potable**, inscrit au SIRET sous le numéro 421 483 702 00013, représentée par son Président M. Yves VECTEN, approuvant le contrat et autorisant sa signature par délibération du....., dénommée ci-après « Maître d'ouvrage ».

Le **Conseil Régional de Bourgogne**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 232 100 016 00012, représenté par son Président M. François PATRIAT, approuvant le contrat et autorisant sa signature par délibération, dénommé ci-après « Autre financeur ».

La **fédération de l'Yonne pour la pêche et la protection des milieux aquatiques**, inscrit au SIRET sous le numéro 339 815 284 00031, représentée par son Président Michel BREDEAU, approuvant le contrat et autorisant sa signature par délibération, dénommée ci-après « Maître d'ouvrage »

Le **Conservatoire d'Espaces Naturels**, inscrit au SIRET sous le numéro 381 653 278 00089, représenté par son Président Daniel SIRUGUE, approuvant le contrat et autorisant sa signature par délibération, dénommé ci-après « Maître d'ouvrage »

Vu le code de l'environnement

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur,

Vu le Xème programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP),

Vu la délibération n° 12-20 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 14 novembre 2012 approuvant le contrat global d'actions prioritaires pour l'eau type

Vu l'état des lieux préalable au contrat établi le 03 avril 2015 et approuvé par l'ensemble des signataires.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

Article I. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de formaliser les conditions de la mise en œuvre d'un projet cohérent de gestion globale de l'eau et des milieux aquatiques et humides sur le bassin Yonne moyenne, dont le but est de répondre aux enjeux du territoire et principalement de permettre l'atteinte des objectifs de maintien et de reconquête du bon état, fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Il définit :

- ✓ Les objectifs et résultats à atteindre,
- ✓ Le programme d'actions à mettre en œuvre,
- ✓ Les modalités de suivi - évaluation,
- ✓ Les modalités de communication et de fonctionnement,
- ✓ Les engagements des parties.

Article II. Territoire concerné

Le présent contrat s'applique au territoire constitué par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et la communauté de communes du pays Coulangeois. Ce territoire s'étend sur 469 km² et 32 communes (voir liste en annexe 1), qui comptent au total 69 600 habitants, situées en totalité sur le département de l'Yonne.

Il concerne l'amont de l'unité hydrographique Yonne aval. Il regroupe huit masses d'eau superficielles, l'Yonne de sa confluence avec la Cure jusqu'à sa confluence avec l'Armançon, et ses affluents (liste complète des masses d'eau en annexe 1).

L'ensemble du territoire est concerné par les nappes de la craie du Sénonais et pays d'Othe, de la craie du Gâtinais, de l'Albien Néocomien libre entre Yonne et Seine, de de l'Albien Néocomien libre entre Loire et Yonne, des calcaires tithonien karstique entre Yonne et Seine, des calcaires kimméridgiens- oxfordien karstique entre Yonne et seine et des calcaires et marnes du dogger jurassique supérieur du nivernais nord.

Article III. Objectifs et résultats attendus

Les objectifs sont :

- ✓ Restaurer la qualité de l'eau des captages
 - Réduire les effets des pressions d'origine agricole, via la réduction des intrants (agriculture biologique, mesures agri-environnementales)
 - Accompagner la transition des agriculteurs vers l'agrobiologie et l'agroécologie
 - Faire émerger des filières innovantes pour diversifier les assolements
 - Mettre en place un cadre incitatif pour favoriser les changements durables des pratiques

- Mesurer les effets des changements sur la qualité de l'eau
- ✓ Reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques et humides :
 - Engager des opérations de restauration sur 3 masses d'eau emblématiques (Baulche, Sinotte et Vallan)
 - Faire le lien avec le schéma régional de cohérence écologique
 - Et améliorer la connaissance des trames vertes et bleues (zones humides notamment, par une identification et une cartographie précise), ainsi que leur prise en compte dans les outils de planification du territoire.
- ✓ Améliorer la qualité de l'eau :
 - Réduire les pollutions ponctuelles et diffuses sur les affluents de l'Yonne
 - Maintenir l'Yonne en bon état
- ✓ Développer une gestion de l'eau concertée, globale et pérenne
 - Poursuivre l'acquisition de connaissances (mesure des effets des programmes d'actions)
 - Conserver et développer une animation de terrain pour accompagner le maîtres d'ouvrages
 - Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation

Les résultats attendus sur le milieu et vis-à-vis des usages sont appréciés au minimum par un diagnostic pendant la phase d'élaboration du contrat, et un diagnostic en fin de contrat et après réalisation des actions financées au contrat. Ces diagnostics se réfèrent au SDAGE et aux principes qui ont prévalu à son élaboration et portent notamment sur le milieu aquatique.

Pour atteindre ces résultats, les signataires du présent contrat mettent en œuvre les moyens d'actions nécessaires pour réaliser le programme d'actions, notamment en mobilisant le plus largement possible les partenaires locaux, publics et socio-professionnels, chacun dans le cadre de ses compétences.

Pour pouvoir évaluer a posteriori la réussite du contrat, qui n'est pas liée à la réalisation de 100 % des actions inscrites au contrat, sont identifiés :

- ✓ Des objectifs chiffrés de réalisation par thématique, calés sur les actions de niveau de priorité 1 et 2 ;
- ✓ Des actions emblématiques (actions exemplaires, à caractère de démonstrabilité et/ou de communication, à fort impact positif sur l'état des masses d'eau, actions dont la réalisation ne serait pas assurée sans le contrat...)

Les objectifs détaillés de réalisation, présentés selon ces quatre grands objectifs, sont :

Objectif 1 : restaurer la qualité de l'eau des captages

L'atteinte de cet objectif s'appuie sur les orientations définies par le Comité Scientifique, mais aussi sur les conclusions de l'étude des masses d'eau souterraines du Kimméridgien/oxfordien (AESN-SAFEGE, 2015), et complétées notamment par l'étude socioéconomique réalisée par ACTEON (2015), et le travail de Juliette ANGLADE (2015). Celles-ci sont résumées selon les 5 axes suivant :

- ✓ Développement de l'agriculture biologique, avec exportation de la luzerne et valorisation en élevage
- ✓ Développement des couverts permanents des sols
- ✓ Développement de l'agroforesterie
- ✓ Localisation pertinente des actions
- ✓ Mesure de l'effet des actions

Les actions envisagées consistent à :

Action	Portage – partenariat envisagé
Améliorer la qualité de l'eau par des changements de pratiques agricoles (Mesures Agri Environnementales)	Association plaine du Saulce, Chambre d'agriculture
Développer l'accompagnement technique des agriculteurs en matière d'agriculture biologique	SEDARB, FNAB, Chambre d'agriculture, Association plaine du Saulce
Développer l'accompagnement technique en matière de semis direct sous couvert (permanent)	GIEE, Association plaine du Saulce, APAD, IAD
Mettre en place une filière luzerne	FDSEA, Seine-Yonne, Communauté de l'Auxerrois, Association plaine du Saulce, Agrosup Dijon
Développer une filière chanvre	Seine-Yonne, Chanvrière de l'Aube, Eurochanvre, Collectivités
Développer une filière élevage (ovins)	Jeunes Agriculteurs, Association plaine du Saulce, Cyalin, Chambre d'Agriculture de l'Yonne, Communauté de l'Auxerrois
Développer une filière cultures fourragères / méthanisation	Communauté de l'Auxerrois, Association plaine du Saulce, Chambre d'agriculture, collectivités, coopératives, privés
Développer une filière semence légumineuses fourragères	Seine-Yonne, FNAMS, association plaine du Saulce, Agrosup Dijon
Développer l'agroforesterie	Communauté de l'Auxerrois, association plaine du Saulce, collectivités
Mettre en place un cadre incitatif pour favoriser les changements durables des pratiques	Communauté de l'Auxerrois, Comité Scientifique
Compléter les études BAC par la définition des zones de contribution	Communauté de l'Auxerrois
Mesurer les reliquats d'azote dans les sols	Association plaine du Saulce, Chambre d'agriculture
Mesurer l'évolution des nitrates aux sources	Association plaine du Saulce
Mesurer les taux de nitrates / phytos dans les eaux d'infiltration sous-racinares	Association plaine du Saulce, ARAA, AgroSup Dijon
Poursuivre une politique d'acquisition foncière des terrains à enjeu « eau potable » et privilégier leur valorisation en agriculture biologique	Communauté de l'Auxerrois, SAFER Bourgogne

Objectif 2 : reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques

- ✓ Délimitation et caractérisation des zones humides et annexes hydrauliques sur les masses d'eau Yonne depuis la Cure jusque l'Armançon et affluents
- ✓ Définition et mise en œuvre de plans de gestions de zones humides

- ✓ Etude, conception, et travaux de restauration de la continuité hydro-écologique sur les masses du ru de Sinotte, ru de Baulche et ru de Vallan
- ✓ Etude, conception, et travaux de renaturation sur le ru de Sinotte et le ru de Baulche
- ✓ Mise en place de clôtures, aménagement d'abreuvoirs, de passages à gué, plantation en berge des cours d'eau du bassin sous la forme d'une programmation annuelle, sur les masses d'eau ru de Baulche et ru de Varennes
- ✓ Etude et travaux de lutte contre l'érosion et inondations sur les rus de Quenne, Chitry/Saint-Bris, Irancy
- ✓ Etude et travaux d'implantation de ripisylves, élargissement de bandes enherbées, pour la réduction de l'impact des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et phytosanitaires) sur les rus de Baulche (et affluents), Vallan, et Cul de la Bonde
- ✓ Etude de l'impact de la dérivation d'étangs sur le ru de Baulche et affluents

Objectif 3 : améliorer la qualité de l'eau

- ✓ Etude diagnostic des réseaux d'eau usée
- ✓ Etude de définition des travaux
- ✓ Création de branchements (boîte raccordement) particuliers
- ✓ Travaux réhabilitation de réseaux d'eau usée
- ✓ Travaux création réseau d'eau usée
- ✓ Création bassins tampons - réduction impact déversoirs d'orage
- ✓ Diagnostic station de traitement des eaux usées
- ✓ Diagnostic impact milieu de stations de traitement d'eaux usées
- ✓ Etude de définition des travaux de traitement d'eaux usées
- ✓ Travaux de construction station de traitement d'eaux usées
- ✓ Travaux de réhabilitation station de traitement d'eaux usées
- ✓ Travaux de création zone humide artificielle
- ✓ Travaux de réhabilitation de filière boue
- ✓ Réhabilitation d'assainissement non collectif

Objectif 4 : Développer la connaissance, promouvoir une gestion de l'eau concertée, globale et pérenne, communiquer

- ✓ Réalisation d'une étude de schéma directeur de l'eau potable au niveau des installations de production-transport-distribution situées dans l'aire d'alimentation du captage de la plaine du Saulce et à proximité, et desservant le Coulangeois.
- ✓ Réalisation d'une synthèse bibliographique des études et mesures physico-chimiques, biologiques, et hydrométriques réalisées dans le cadre des réseaux de suivis de la qualité de l'eau de l'Agence de l'Eau, du département de l'Yonne, de l'ONEMA et de la fédération de pêche, sur le territoire du contrat, permettant d'évaluer l'évolution qualitative et quantitative des masses d'eau faisant l'objet de restauration
- ✓ Publication d'articles, organisation de réunions de réflexion/échange, pour les élus, agents, agriculteurs, sur les thèmes développés sur le territoire
- ✓ Poursuivre la coopération avec AgroSup Dijon et la réalisation de stages pour l'évaluation annuelle des actions agricoles
- ✓ Organiser une rencontre biannuelle du Comité Scientifique

- ✓ Encourager les collectivités à intégrer les problématiques « Eau » et « Biodiversité » dans un cadre de réflexions plus large, et développer la transversalité avec les services (espaces verts, déchets, transports, restauration, habitat, environnement...)

Actions emblématiques :

Développement de filières agricoles : La Communauté de l'Auxerrois souhaite développer des filières pour capter des productions agricoles permettant de restaurer la qualité de l'eau des captages (objectif #1). Cette orientation vient en soutien de l'animation agricole pour accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques. Elle répond également aux conclusions de l'étude socio-économique et des travaux de Juliette ANGLADE, montrant que l'exportation et la valorisation de la luzerne sont indispensables. La concrétisation des projets de filières impliquent une étude approfondie des conditions de viabilité technique et économique, et l'identification des leviers d'actions pour permettre l'intervention des collectivités.

Délimitation et caractérisation des zones humides et annexes hydrauliques sur les masses d'eau Yonne depuis la Cure jusque l'Armançon et affluents (objectif #2). Lors de l'état des lieux initial, il est ressorti la présomption de présence de zones humides, dans la vallée de l'Yonne. Il est apparu important à la collectivité de mieux les prendre en compte dans le SCOT, pour les préserver.

Restauration de la continuité hydro-écologique sur la masse d'eau ru de Baulche (objectif #2). Le ru de Baulche est un cours d'eau dégradé, mais qui conserve un potentiel de retour au bon état. Lors du précédent contrat global, un secteur avec deux ouvrages (seuils) a été identifié. Une médiation avec la commune de Perrigny, propriétaire des ouvrages, a été engagée, associant la fédération de pêche de l'Yonne. Il importe de faire aboutir ce projet, pour servir de démonstration, en prévision de la prise de compétence GEMAPI.

Réhabilitation et création des assainissements sur la masse d'eau du ru de Sinotte (objectif #3). Les communes de Monéteau et de Venoy prévoient d'engager d'importants travaux visant à réduire significativement l'impact des rejets des assainissements domestiques dans le ru de Sinotte.

Organisation d'une rencontre biannuelle du comité scientifique (objectif #4). Le Comité Scientifique intervient en tant qu'expert auprès de la collectivité pour l'analyse critique des actions réalisées et résultats obtenus en matière de restauration de la qualité de l'eau des captages.

Mesure des taux de nitrates / phytos dans les eaux d'infiltration sous-racinaires (objectif #4). Depuis la mise en œuvre de la politique de prévention des pollutions diffuses, l'évaluation de l'efficacité des différents programmes d'action (mesures agri-environnementales) a toujours été complexe. Les indicateurs d'effets mis en œuvre jusqu'à présent ont montré leurs limites, compte tenu du contexte pédologique et hydrogéologique des aires d'alimentation de captage. D'autre part, l'utilisation de modèles agronomiques n'apporte pas non plus toutes les réponses attendues. Questionné à ce sujet en 2012, le comité scientifique a recommandé de mesurer précisément les effets des changements de pratique, notamment par le biais de bougies poreuses. Compte tenu du temps de transfert de l'eau dans les aquifères, ce procédé s'avère d'autant plus important qu'une proportion non négligeable d'agriculteurs s'est engagée dans la voie du semis direct sous couvert, et que la bibliographie existante concernant le transfert des phytosanitaires vers les nappes ne suffit pas à conclure sur les bénéfices possibles de cette pratique en devenir.

Enjeu	Objectif	Action	Objectifs de réalisation	Nb total dans le contrat
Améliorer la qualité des eaux souterraines et des captages	Acquisition et diffusion références techniques	Expérimentation semis directs sous couvert - suivi technique et indicateurs	1 plateforme	1 plateforme
		Expérimentation semis directs sous couvert - stage 6 mois	3 stages	3 stages
		Expérimentation agriculture biologique	1	2 (pluriannuel)
		Expérimentation agroforesterie - suivi de la parcelle	1 plateforme	1 plateforme
	Formation, communication et échanges expériences	Formations SDCV	3	6
		Réunions groupe échange-développement GIEE	9	9
		Agriculture biologique - Sites pilotes Eau&Bio FNAB	1 convention	1 convention
		Formations AB	3 formations	3 formations
		Visites et découverte d'exploitation en AB	3	6
	Susciter, engager et accompagner changements pratiques agricoles	Visite de méthanisation	3	3
		Préparation Programme Agri-Environnemental et Climatique	4 AAC	4 AAC
		Communication : Information des agriculteurs MAEC	4 AAC	4 AAC
		Diagnostics individuels pré-engagement MAEC	4 AAC	4 AAC
		Accompagnement MAEC, PVE, Bio, Expé	4 AAC	4 AAC
	Emergence filières et circuits-courts	Emergence filières (luzerne, élevage, semences, méthanisation...)	2 AAC	4 AAC
		Etude potentiel méthanogène	1 étude	1 étude
	Maîtrise du foncier	Acquisition foncière	1	3
Améliorer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides	Améliorer connaissance bassins versants	Etude connaissance cours d'eau	1 étude	1 étude
		Etude lutte contre érosion	1 étude	2 études
	Préserver et restaurer zones humides	Etude délimitation zones humides	2 masses d'eau	3 masses d'eau
	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire	Etude restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	1 masse d'eau	1 masse d'eau
		Travaux restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	1 masse d'eau	1 masse d'eau
	Restaurer la qualité des biotopes	Etude amélioration hydromorphologique des cours d'eau	1 masse d'eau	1 masse d'eau
		Travaux amélioration hydromorphologique des cours d'eau	1 masse d'eau	1 masse d'eau
		Travaux mise en place clôtures, abreuvoirs, plantations arbres	1 masse d'eau	2 masses d'eau
	Travaux lutte contre effets ruissellement	Travaux lutte contre érosion - hydraulique douce	1 masse d'eau	3 masses d'eau
Etude lutte contre érosion		1 masse d'eau	1 masse d'eau	

Améliorer la qualité de l'eau distribuée	Diagnostic AAC	Complément étude AAC - définition zones contribution	1 masse d'eau	1 masse d'eau
		Etude Aire Alimentation Captage	1 masse d'eau	1 masse d'eau
	Etude ressources et réseaux	Schéma directeur eau potable	1 étude	1 étude
		Travaux sécurisation captages - DUP	2 captages	4 captages
Travaux protection captages	Aménagement captage - travaux infiltration nappe	1 captage	1 captage	
	Diagnostic réseau assainissement	Etude diagnostic - impact milieu	3 études	5 études
Améliorer la qualité des eaux superficielles	Réhabilitation réseau assainissement	Création bassins tampons - réduction impact déversoirs d'orage	3 bassins	6 bassins
		Création de branchements (boîte raccordement) particuliers	1 collectivité	1 collectivité
		Travaux création réseau	4 collectivités	4 collectivités
		Etude de définition des travaux	1 étude	1 étude
	Schéma directeur assainissement	Travaux réhabilitation réseau	9 travaux	11 travaux
		Diagnostic station et réseau - impact milieu	2 études	2 études
	Réhabilitation station traitement eaux usées	Diagnostic état initial et post travaux	5 études	5 études
		Travaux construction station	1 projet	1 projet
		Travaux réhabilitation station	7 projets	8 projets
	Réhabilitation ANC	Réhabilitation ANC	114 ANC	114 ANC
		Construction aire lavage collective	1 projet	1 projet
	Réduction Substances Prioritaires	Achat matériel désherbage alternatif phytos	6 commandes groupées	6 commandes groupées
		Plan de gestion des espaces publics	4 projets	4 projets
	Développer une gestion de l'eau concertée, globale et pérenne	Animation et accompagnement maîtres ouvrage	Animation principale	1 ETP / 3 ans
Animation agricole			1 ETP / 3 ans	1 ETP / 3 ans
Evaluation actions préventif agricole		Installation systèmes mesures sous-racinaires	10 sites / 1 AAC	10 sites / 1 AAC
		Suivi systèmes mesures sous-racinaires	10 sites / 1 AAC	10 sites / 1 AAC
		Suivi mensuel qualité eau des sources	8 sources / 2 AAC	8 sources / 2 AAC
Evaluer effets travaux		Etude globale évolution qualité milieux aquatiques	1 étude	1 étude
Formation, communication et échanges expériences		Réunion Comité Scientifique	1 réunion	1 réunion
		Classes d'eau pour élus	2 thématiques	2 thématiques

ARTICLE IV - PROGRAMME D' ACTIONS

Les parties s'engagent à mettre en œuvre le programme d'actions prévisionnel fixé en annexe 2 dans la limite des contraintes budgétaires des parties. Ce programme d'actions définit les actions retenues en fonction des objectifs et des résultats attendus. Il identifie des actions au sein de chaque objectif. Il précise le calendrier indicatif de réalisation de ces actions. Elles doivent être dans leur majorité engagées avant la mi-parcours pour pouvoir communiquer sur les résultats.

Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est de XXX euros, dont :

- ✓ 5 517 k€ d'actions emblématiques ;
- ✓ 5 348 k€ € d'actions en priorité 1 ;
- ✓ 899 k€ d'actions en priorité 2 ;
- ✓ 3 950 k€ d'actions en priorité 3 ;

Les actions emblématiques, au nombre de 6, correspondent à des actions exemplaires, à caractère de démonstrabilité et/ou de communication, à fort impact positif sur l'état des masses d'eau et/ou des actions dont la réalisation ne serait pas assurée sans le contrat.

Les priorités 1 correspondent à des actions à réaliser impérativement, du fait d'un intérêt majeur pour l'atteinte du (très) bon état (objectif fixé pour chaque masse d'eau par la DCE et le SDAGE) au vu du délai d'atteinte de cet état (en particulier les actions en priorité 1 du plan territorial d'actions prioritaires de l'Agence).

Les priorités 2 correspondent à des actions contribuant à l'atteinte du bon état mais de moindre importance et/ou de moindre urgence par rapport aux priorités 1, au regard de leur impact sur les milieux naturels et/ou du délai d'atteinte du bon état.

Les priorités 3 correspondent à des actions techniquement pertinentes, dans une logique de bassin versant notamment, qui ne pourront être financées qu'en fonction des capacités financières du moment, du bon avancement des priorités du contrat à mi-parcours ainsi que d'un examen plus poussé des conditions de réalisation de ces opérations.

Les priorités 4 correspondent à des actions non prioritaires du fait de l'intérêt mineur pour l'atteinte du très bon état. Leur financement n'est pas pris en compte dans le contrat.

ARTICLE V SUIVI - EVALUATION

Un suivi et une évaluation sont assurés au cours du contrat.

Le suivi du contrat comprend :

- ✓ Annuellement, un bilan technique et financier des actions engagées, formalisé via un rapport d'activité annuel qui repose sur l'analyse d'indicateurs de moyens et de réalisations (tableaux de bord techniques et financiers reprenant l'ensemble des indicateurs au regard des actions prévues au programme d'actions) ;
- ✓ A mi-parcours, un bilan technique et financier consolidé des actions engagées et réalisées au regard des actions prévues au programme d'actions à mi-parcours et sur la durée totale du

contrat, des clauses de résiliation (art. VIII.3 du présent contrat) et des objectifs de résultats assignés au contrat (art. III du présent contrat). Ce bilan est accompagné d'une évaluation qualitative des freins et moteurs à la mise en œuvre des actions, et d'une proposition de programmation révisée des actions initialement incluses dans le contrat et non engagées à mi-parcours ;

- ✓ En fin de contrat, une évaluation complète du contrat. Elle comporte un bilan technique et financier des réalisations au regard des actions prévues et des objectifs de résultats fixés, qui en constitue le socle. Elle comporte aussi une série d'appréciations argumentées sur les résultats des actions réalisées au regard des objectifs initiaux de résultats (changement de comportement, réduction des pressions, amélioration de l'état du milieu et de la ressource), ainsi que sur l'amélioration de la gouvernance, le fonctionnement de la cellule d'animation et la pertinence des objectifs initiaux. A partir de ces analyses, elle propose des recommandations d'amélioration.

A cet effet, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation.

Les indicateurs de moyens et de réalisation permettent de suivre la mise en œuvre des actions programmées et l'animation.

Les indicateurs de résultat permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs en termes de résultats visés. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Le suivi et l'évaluation sont réalisés par la structure porteuse de l'animation.

ARTICLE VI - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Article VI.1 Pilotage

Il est institué un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat.

Le Président du comité de pilotage peut y adjoindre toute personne nécessaire au bon déroulement du contrat.

Il est présidé par le Président de la structure porteuse du contrat. Il se réunit au moins une fois par an. Les éléments constituant l'ordre du jour sont transmis par le président aux membres du comité au moins 15 jours avant la date de la réunion.

Le comité de pilotage est un organe consultatif de concertation et de coordination.

Il assure les fonctions suivantes :

- ✓ Coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable, informer les usagers. Il peut créer à cet effet un comité consultatif,
- ✓ Examiner et valider la programmation annuelle de travaux des maîtres d'ouvrage présentée par la cellule d'animation,
- ✓ Donner son avis sur les éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat.

Le comité de pilotage assure le pilotage de la cellule d'animation du contrat. Il assure donc les fonctions suivantes :

- ✓ Validation annuelle de la composition et du budget de la cellule d'animation,
- ✓ Suivi de la bonne exécution des missions de la cellule d'animation,
- ✓ Définition, pour chaque création ou renouvellement de poste, du profil du candidat recherché,
- ✓ Validation annuelle du suivi du contrat (bilan financier, rapport d'activité) Il en tire notamment les enseignements nécessaires pour renforcer les efforts et éventuellement réorienter les actions,
- ✓ Validation de l'évaluation du contrat à son issue.

Pour l'exécution de ses missions, le comité de pilotage peut s'appuyer sur une ou plusieurs commissions ad hoc créées à cet effet.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité de leurs aides financières.

Article VI.2 – Animation

A – Missions et composition de la cellule d'animation

La cellule d'animation du contrat a pour mission première de faire émerger les projets identifiés en actions emblématiques, puis par ordre de priorité décroissante (1 à 3) dans le programme d'actions, conformément à la programmation temporelle définie (voir annexe 2). Pour ce faire, elle :

- ✓ assure l'animation du contrat ;
- ✓ sensibilise, communique et forme les différents acteurs et usagers de l'eau pour atteindre les objectifs et résultats attendus du contrat ;
- ✓ fait émerger et accompagne les projets conformément aux termes de la programmation définie à l'article IV et son annexe 2 ;
- ✓ prépare une proposition annuelle de programmation de travaux pour le comité de pilotage ;
- ✓ présente aux membres du comité de pilotage l'état d'avancement du contrat et les propositions des actions à réaliser. Il s'agit de tout élément permettant de se prononcer sur la mise en œuvre du contrat et de son programme d'actions, en en donnant une vision globale de son déroulement.
- ✓ assure le secrétariat du comité de pilotage ;
- ✓ rédige le bilan annuel et le rapport d'activité annuels conformes aux modèles fournis par l'Agence ;
- ✓ assure une mission de veille technique (suivi des connaissances/techniques innovantes) ;
- ✓ rédige le bilan du contrat en fin de contrat.

La cellule d'animation est composée de 1 animateur, à temps complet (1 ETP), relevant de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. L'animation agricole est distincte du contrat. Elle est assurée par l'animatrice de l'association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce.

B – Fonctionnement de la cellule d'animation

L'animation générale du contrat est assurée par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique du président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, qui assure et assume le recrutement et la rémunération de ses membres. Elle est implantée dans les locaux de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, et bénéficie de la logistique de ses services.

C – Fonctionnement de l'animation agricole

L'animation agricole est assurée par l'association pour la qualité de l'eau potable de la plaine du Saulce, avec le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et du Service d'Ecodéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne. Elle est placée sous l'autorité hiérarchique du président de l'association pour la qualité de l'eau potable, qui assure et assume le recrutement et la rémunération de ses membres. Elle est implantée dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, et bénéficie de la logistique de ses services.

ARTICLE VII - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Article VII.1 Engagements de l'Agence

L'Agence s'engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues, les dossiers en priorité 1 et 2 et les actions emblématiques relevant du programme prévisionnel d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article VII-2 et VII-3 sont respectés et que le comité de pilotage a été informé de leur programmation.

Les actions en priorité 3 pourront être financées en fonction des capacités financières du moment, du bon avancement des priorités du contrat à mi-parcours, et après examen plus poussé de l'intérêt et des conditions de réalisation des opérations, selon les modalités du programme en vigueur. Vérifier que cette clause ne pose pas de souci par rapport au programme d'actions.

Au fur et à mesure du lancement effectif des actions, ces dernières font l'objet de conventions d'aides financières, dont les effets peuvent s'étaler sur plusieurs années. C'est dans ces conventions d'aide financière passées avec les maitres d'ouvrage qu'est définie la participation financière de l'Agence. Les aides financières de l'Agence sont versées à chaque maitre d'ouvrage selon les modalités précisées dans cette convention d'aide financière.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution par la commission des aides.

Cette participation s'effectue selon les règles du programme en vigueur au moment de l'octroi de l'aide. L'annexe 4 mentionne à titre indicatif les taux d'aide de l'Agence à la date de signature du contrat. Ces taux pourront être modifiés par le conseil d'administration de l'Agence. L'Agence s'engage à soutenir techniquement et financièrement l'animation selon les modalités décrites dans l'annexe 4.

L'Agence transmet aux structures chargées de l'animation les informations relatives aux aides financières attribuées dans le cadre du contrat.

L'Agence s'engage à fournir les documents types (bilan financier, rapport d'activité) pour réaliser le suivi et le bilan du contrat.

L'Agence s'engage, par ailleurs, à soutenir la cellule d'animation du contrat. La participation financière de l'Agence à l'animation prend la forme d'une convention d'aide financière annuelle passée avec les structures concernées.

Article VII.2 – Engagements de la structure porteuse de l'animation

La Structure porteuse de l'animation s'engage à :

- ✓ Assurer les missions définies à l'article VI-2 A ;
- ✓ Envoyer à l'Agence chaque année le rapport annuel d'activité et le bilan financier annuel, ainsi qu'en fin de contrat l'évaluation de ce contrat avant le 30 mars de l'année suivante ;
- ✓ Transmettre la demande d'aide pour la cellule d'animation et la programmation des actions de l'année N au plus tard au mois de décembre de l'année N-1 ;
- ✓ Associer un représentant de l'Agence lors des recrutements auxquels elle procède ;
- ✓ Permettre l'accompagnement par l'Agence des animateurs et veiller à ce que ceux-ci participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;

- ✓ Assurer la continuité de la mission d'animation sans interruption supérieure à 4 mois consécutifs.

Article VII.3 Engagements des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article IV et son annexe 2.

Chaque maître d'ouvrage peut bénéficier de différents concours financiers dans les conditions de la réglementation en vigueur.

Les signataires s'engagent à mentionner l'intervention financière des financeurs dans toute communication ou publication relative au contrat ou à des actions incluses dans son cadre.

Article VII.4 Engagements du Conseil Régional de Bourgogne

La Région Bourgogne s'engage à soutenir techniquement et financièrement le contrat dans la limite des règlements d'intervention en vigueur au moment de l'octroi de l'aide, ainsi que des disponibilités financières, des inscriptions budgétaires définies annuellement par son assemblée délibérante et de son engagement dans le CPER 2014-2020.

Le programme d'actions devra prendre en compte les priorités du schéma régional de cohérence écologique en matière de gestion de la biodiversité. Le programme devra notamment contribuer à améliorer la fonctionnalité des milieux à enjeux et rétablir la connectivité des secteurs prioritaires.

Un partenariat sera recherché avec les acteurs de l'aménagement du territoire et du monde agricole pour favoriser la prise en compte par ces acteurs des objectifs d'atteinte du bon état de la ressource en eau.

Les objectifs et mesures permettant l'atteinte du bon état de la ressource en eau devront être déclinés annuellement et faire l'objet d'une programmation annuelle présentée par la cellule d'animation au plus tard le 31 décembre de l'année antérieure à leur réalisation.

Le programme annuel devra faire état des aides prévues concourant au même objet sur le territoire (financements FEDER, Agence de l'Eau, Conseil départemental...) ainsi que les financements relevant des politiques régionales d'aménagement du territoire, de la politique agricole, de l'éducation à l'environnement, des entreprises ou de la biodiversité, et de leur déclinaison en appel à projets.

ARTICLE VIII - DUREE - AVENANT - RESILIATION

Article VIII.1 Durée

Le présent contrat prend effet à compter du 1er janvier 2016 et se termine le 31 décembre 2018.

Article VIII.2 Avenant

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation du comité de pilotage.

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la cellule d'animation envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 3 mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

Article VIII.3 – Résiliation

A l'initiative de l'Agence de l'Eau, d'un autre financeur ou de la Structure porteuse de l'animation, le contrat peut être résilié, après information du comité de pilotage, dans les cas suivants :

- ✓ Non-respect des engagement(s) des parties prévu à l'article VII
- ✓ Lors du bilan intermédiaire, soit le 1^{er} janvier 2018, s'il n'y a pas :
 - engagement d'au moins une action prioritaire par objectif
 - engagement d'au moins une action sur le milieu aquatique
 - Engagement minimum de 40 % de la masse financière totale des actions du programme prévisionnel, soit 6 286 k€ euros. Ces montants sont répartis de la manière suivante par niveau de priorité :
 - Au minimum 60% des actions emblématiques soit 3 310 k€
 - Au minimum 50% des actions en priorité 1, soit 2 674 k€

Montants à indiquer également par thématique (pour ne pas que toutes les actions assainissement, avec des gros montants, soient faites, et « cachent » le fait que le volet « milieux » n'avance pas, le cas échéant)

Une mise en demeure de réaliser l'engagement inexistant est envoyée pour application aux parties du contrat concernées par le président du comité de pilotage avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

Fait à Auxerre, le

En **XX** exemplaires comprenant 8 pages recto-verso et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat :

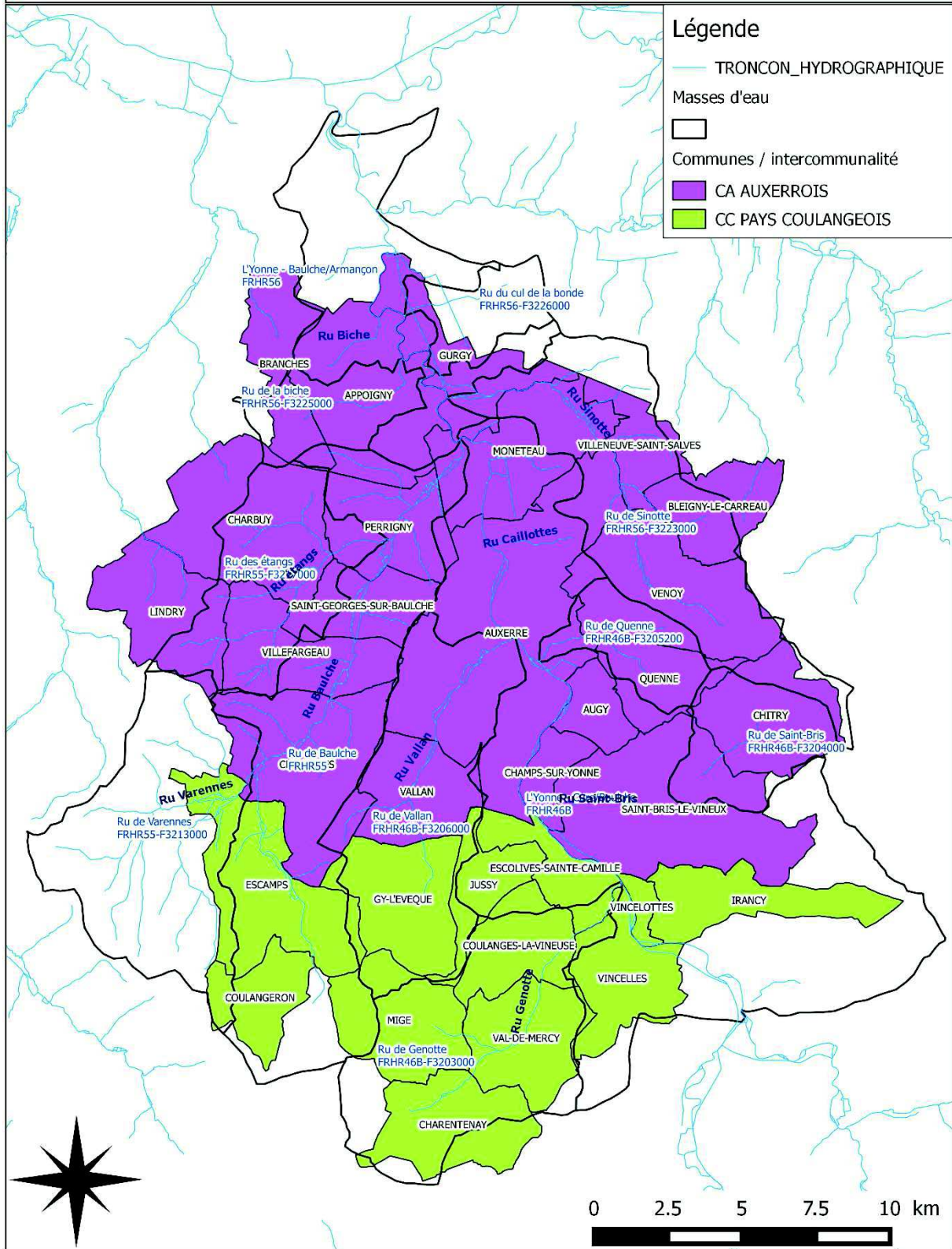
- ✓ Annexe n°1 : définition du territoire,
- ✓ Annexe n°2 : programmation d'actions par thématique,
- ✓ Annexe n°3 : indicateurs d'évaluation,
- ✓ Annexe n°4 : taux d'aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

- ANNEXE 1 -

DEFINITION DU TERRITOIRE

NOM	Code INSEE	SUPERFICIE (ha)	POPULATION (2011)	INTERCOMMUNALITE
APPOIGNY	89013	2209	3130	CA AUXERROIS
AUGY	89023	505	1040	CA AUXERROIS
AUXERRE	89024	4995	35534	CA AUXERROIS
BLEIGNY-LE-CARREAU	89045	1029	310	CA AUXERROIS
BRANCHES	89053	1099	460	CA AUXERROIS
CHAMPS-SUR-YONNE	89077	439	1566	CA AUXERROIS
CHARBUY	89083	2340	1757	CA AUXERROIS
CHARENTENAY	89084	1464	317	CC PAYS COULANGEAIS
CHEVANNES	89102	2354	2343	CA AUXERROIS
CHITRY	89108	1520	362	CA AUXERROIS
COULANGERON	89117	852	203	CC PAYS COULANGEAIS
COULANGES-LA-VINEUSE	89118	1059	908	CC PAYS COULANGEAIS
ESCAMPS	89154	2221	874	CC PAYS COULANGEAIS
ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	89155	752	728	CC PAYS COULANGEAIS
GURGY	89198	1312	1692	CA AUXERROIS
GY-L'EVEQUE	89199	1502	461	CC PAYS COULANGEAIS
IRANCY	89202	1198	301	CC PAYS COULANGEAIS
JUSSY	89212	728	428	CC PAYS COULANGEAIS
LINDRY	89228	1523	1329	CA AUXERROIS
MIGE	89256	1462	445	CC PAYS COULANGEAIS
MONETEAU	89263	1819	3909	CA AUXERROIS
PERRIGNY	89295	1262	1197	CA AUXERROIS
QUENNE	89319	872	453	CA AUXERROIS
SAINT-BRIS-LE-VINEUX	89337	3123	1098	CA AUXERROIS
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE	89346	960	3392	CA AUXERROIS
VAL-DE-MERCY	89426	1346	375	CC PAYS COULANGEAIS
VALLAN	89427	1170	697	CA AUXERROIS
VENOY	89438	2274	1747	CA AUXERROIS
VILFARGEAU	89453	1377	1018	CA AUXERROIS
VILLENEUVE-SAINT-SALVES	89463	704	255	CA AUXERROIS
VINCELLES	89478	1253	976	CC PAYS COULANGEAIS
VINCELOTES	89479	185	333	CC PAYS COULANGEAIS

CONTRAT GLOBAL YONNE MOYENNE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITE



Masses d'eau superficielles

Masse d'eau				SDAGE 2016-2021				Etat des lieux : état écologique					Etat des lieux : état chimique				
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Superficie (km ²)	Bassin	Masse d'eau fortement modifiée	Objectif GLOBAL	Objectif ECOLOGIQUE	Objectif CHIMIQUE	Classe d'état écologique	Classe d'état biologie	Classe d'état PC	Classe d'état polluants spécifiques (certains métaux, pesticides...)	Etat écologique : paramètres déclassants PC et BIO	Paramètres sensibles 2008-2010 (= déclassants avant, non déclassants maintenant)	Classe d'état Chimique	Classe d'état Chimique hors HAP	Periode Evaluation	Etat chimique : paramètres déclassants avec HAP
FRHR46B	L'Yonne du confluent de la Cure au confluent du Ru de Baulche (exclu)	155,2	YONNE AVAL	MEFM	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2015	Bon état 2027	Bon	Bon	Bon	inconnu		IBD	Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,
FRHR46B-F3203000	ru de genotte	50,9	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Médiocre	Médiocre	Médiocre	inconnu	Biologie;NO3		Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,
FRHR46B-F3204000	ru de St Bris - Chitry	17,6	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Mauvais	Mauvais	Mauvais		Biologie;Bilan O2; NO3		Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,
FRHR46B-F3205200	ru de quenne	12,9	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Mauvais	Mauvais	Moyen	inconnu	Biologie; inv; dia; NO3; Ptot;	MES,turbidité	Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,
FRHR46B-F3206000	vallan, de (ru)	48,3	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Médiocre	Médiocre	Moyen	Bon	inv;dia;NO3;	Turbidité	Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(b)flu
FRHR55	Le Ru de Baulche de sa source à la confluence de	81,4	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	dia;NO3;	NO2-	Bon	Bon	2013-EDL	
FRHR55-F3213000	ru de varences	50,6	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015	Moyen	Moyen	Moyen		Biologie;PC		Bon	Bon	2013-EDL	
FRHR55-F3217000	ru des etangs	30,7	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015	Médiocre	Médiocre	Médiocre		inv;PC		Bon	Bon	2013-EDL	
FRHR56	L'Yonne du confluent du ru de Baulche (exclu) au confluent de l'Armançon	43,6	YONNE AVAL	MEFM	Bon potentiel 2027	Bon potentiel 2015	Bon état 2027	Bon	Bon	Bon	Bon		IBD	Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,
FRHR56-F3223000	ru de sinotte	53,2	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Moyen	Moyen	Moyen		dia; NO3; Ptot; PO4;	NO2-, NH4+, IBGN	Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,
FRHR56-F3225000	ru de la biche	12,9	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Moyen	Moyen	Moyen		inv;PC	DCO	Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,
FRHR56-F3226000	ru du cul de la bonde	10,8	YONNE AVAL		Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2027	Moyen	Moyen	Moyen	inconnu	inv;PC	O2dissous, SATUR_O2, DCO	Mauvais	Bon	2013-EDL	Benzo(g,h,

Tableau 1: Etat des masses d'eau de surface "cours d'eau" (AESN 2013) et SDAGE 2016-2021. Les années surlignées en orange signifient un report de 2021 à 2027. Les années surlignées en rouge signifient un report de 2015 à 2027.

Masses d'eau souterraines

CODE MASSE D'EAU	NOM MASSE D'EAU	Qualitatif			Quantitatif			Paramètres déclassants
		Etat Chimique	Objectif SDAGE	Échéance Bon Etat	Etat Quantitatif	Objectif SDAGE	Échéance Bon Etat	
3209	CRAIE DU SENONAIIS ET PAYS D'OTHE	Mediocre	Bon etat chimique	2027	Mediocre	Bon etat	2021	Atrazine desethyl (98,5%)
3210	CRAIE DU GATINAIS	Mediocre	Bon etat chimique	2027	Bon	Bon etat	2015	Atrazine desethyl (100,%) Ethyleneuree (20,5%)
3216	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Yonne et Seine	Bon	Bon etat chimique	2015	Bon	Bon etat	2015	
3217	ALBIEN-NEOCOMIEN LIBRE entre Loire et Yonne	Mediocre	Bon etat chimique	2027	Bon	Bon etat	2015	AMPA (25,%) * Atrazine (25,%) * Atrazine desethyl (25,%) * Diuron (25,%) * Nitrates (25,%) * Nitrites (25,%) * Somme des pesticides totaux (25,%) *
3304	CALCAIRES TITHONIEN KARSTIQUE entre Yonne et Seine	Mediocre	Bon etat chimique	2027	Bon	Bon etat	2015	Bentazone (16,7%) *
3307	CALCAIRES KIMMERIDGIEN- OXFORDIEN KARSTIQUE entre Yonne et Seine	Mediocre	Bon etat chimique	2027	Bon	Bon etat	2015	Ethyleneuree (37,3%) Nitrates (19,%) Desethyl-terbum?ton (12,7%)
4061	CALCAIRES ET MARNES DU DOGGER JURASSIQUE SUPERIEUR DU NIVERNAIS NORD	Mediocre	Bon etat chimique	2021	Bon	Bon etat	2015	Nitrates Pesticides (suite a la consultation : avis Dreal Bourgogne)

Tableau 2: Etat des masses d'eau souterraines (AESN 2013) – SDAGE 2016-2021. Les années surlignées en orange signifient un report de 2015 à 2021 ou 2021 à 2027. Les années surlignées en rouge signifient un report de 2015 à 2027. Les années surlignées en vert signifient une anticipation de 2021 à 2015.

- ANNEXE 2 -

PROGRAMMATION D' ACTIONS PAR THEMATIQUE

Objectif 1 : restaurer la qualité de l'eau des captages

Nom_masse_d_eau	Etat / Classe SDAGE	Maitre_ouvrage	Nature_Travaux	Priorité	2016 (k€)	2017 (k€)	2018 (k€)	Estimation (k€)	Taux subv.	Avance
VAUX DU PUIITS - TALLOUE	4	CA AUXERROIS	Travaux suivant arrêté préfectoral périmètre de protection - glissière de sécurité...	P3	52 k€			52 k€	30%	20%
LES BOISSEAUX	1	CA AUXERROIS	Travaux suivant arrêté préfectoral périmètre de protection -(clôture, truitomètre, équipement nouveau forage)	P3	275 k€			275 k€	30%	20%
PLAINE DU SAULCE	4	CA AUXERROIS	Projet d'infiltration de nappe - foncier	P3	88 k€			88 k€	60%	40%
PLAINE DU SAULCE	4	CA AUXERROIS	Projet d'infiltration de nappe-travaux	P3		268 k€		268 k€	30%	20%
FORAGE DU RESERVOIR LA POTRADE	4	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Mise en œuvre programme actions BAC (MAEC, PVE, Bio, Agroforesterie, Expé, reliquats...)	P1	22 k€	16 k€		38 k€	Variable	0%
VAUX DU PUIITS - TALLOUE	4	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Mise en œuvre programme actions BAC (MAEC, PVE, Bio, Agroforesterie, Expé...)	P1	53 k€	0 k€	0 k€	53 k€	Variable	0%
PUIITS DU PARC	4	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Mise en œuvre programme actions BAC (MAEC, PVE, Bio, Agroforesterie, Expé...)	P1	15 k€	43 k€	0 k€	58 k€	Variable	0%
PLAINE DU SAULCE	4	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Mise en œuvre programme actions BAC (MAEC, PVE, Bio, Agroforesterie, Expé...)	P1	220 k€	298 k€	137 k€	656 k€	Variable	0%
PLAINE DES ISLES	4	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Mise en œuvre programme actions BAC (MAEC, PVE, Bio, Agroforesterie, Expé...)	P1	216 k€	125 k€	94 k€	435 k€	Variable	0%
CAPTAGES PLAINE DU SAULCE, PLAINE DES ILES, AUGY, CHITRY, IRANCY	4	DIVERS	Projets filières (luzerne, élevage, semences, biomasse...)	P1		25 k€	50 k€	75 k€	70%	0%
PLAINE DU SAULCE	4	CC PAYS COULANGEAIS	Schéma Directeur AEP production-Transport-Distribution sur Coulangeois	P1	150 k€			150 k€	80%	0%
SOURCE DE GROIE	4	COULANGES-LA-VINEUSE	DUP	P3	25 k€			25 k€	30%	20%
PUIITS COULANGES LA VINEUSE	4	COULANGES-LA-VINEUSE	Travaux sécurisation réservoir	P3	3 k€			3 k€	30%	20%
PLAINE DES ISLES	4	CA AUXERROIS	Etude BAC et définition du programme d'actions	P1	70 k€			70 k€	80%	0%
PLAINE DU SAULCE	4	CA AUXERROIS	Complément étude BAC - zones de contribution	P1	30 k€			30 k€	80%	0%
TOTAL					1219 k€	775 k€	281 k€	2275 k€		

Objectif 2 : reconquérir la fonctionnalité des milieux aquatiques

Nom_masse_d_eau	Etat / Classe SDAGE	Maitre_ouvrage	Nature_Travaux	Priorité	2016 (k€)	2017 (k€)	2018 (k€)	Estimation (k€)	Taux subv.	Avance
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	AUGY	Etude coulée de boue voie des eaux	P3				0 k€	40%	0%
YONNE BAULCHE-ARMANCON	Bon	CEN BOURGOGNE	Délimitation et caractérisation des zones humides et annexes hydrauliques	P1				0 k€	80%	0%
RU DU CUL DE LA BONDE	Moyen	CEN BOURGOGNE	Délimitation et caractérisation des zones humides et annexes hydrauliques	P1				0 k€	80%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	CEN BOURGOGNE	Délimitation et caractérisation des zones humides et annexes hydrauliques	P1				0 k€	80%	0%
RU DE BAULCHE, RU DE VARENNE	Moyen	PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS	Travaux mise en place clôtures, abreuvoirs, plantations arbres	P2		5 k€	5 k€	10 k€	80%	0%
RU DE GENOTTE	Médiocre	CC PAYS COULANGEAIS	Etude/Plan gestion pluri-annuel ruisseaux CCPC	P3	10 k€			10 k€	80%	0%
RU DE GENOTTE	Médiocre	CHARENTENAY	Travaux aménagement ru de Genotte	P3		25 k€		25 k€	80%	0%
RU DE BAULCHE, RU DE VARENNE	Moyen	PROPRIETAIRES	Etude amélioration hydromorphologique des cours d'eau	P1		30 k€		30 k€	80%	0%
RU DE BAULCHE, RU DE VARENNE	Moyen	PROPRIETAIRES	Travaux amélioration hydromorphologique des cours d'eau	P1			100 k€	100 k€	80%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	IRANCY	Travaux hydraulique douce et structurante (enherbement tournières et cheminement d'eau, création bassins tampon)	P3	5 k€			5 k€	60%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	FDPPMA 89	Etude restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	P1	20 k€			20 k€	80%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	FDPPMA 89	Travaux restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	P1	35 k€	35 k€		70 k€	80%	0%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	Etude ruissellement, érosion, inondation	P2	40 k€			40 k€	80%	0%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	Projet aménagement territoire hydraulique douce et structurante	P2			200 k€	200 k€	60%	0%
RU DE VALLAN	Médiocre	PROPRIETAIRES	Etude restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	P2	10 k€	10 k€		20 k€	80%	0%
RU DE VALLAN	Médiocre	PROPRIETAIRES	Travaux restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	P2		35 k€		35 k€	80%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	PROPRIETAIRES	Etude amélioration hydromorphologique des cours d'eau	P1	10 k€			10 k€	80%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	PROPRIETAIRES	Travaux amélioration hydromorphologique des cours d'eau	P1		50 k€		50 k€	80%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	PROPRIETAIRES	Etude restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	P1		50 k€		50 k€	80%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	PROPRIETAIRES	Travaux restauration continuité - effacement ouvrages (buses, seuils...)	P1			70 k€	70 k€	80%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	VILLEFARGEAU	Réhabilitation ouvrages et entretien doux des fossés	P3				0 k€	60%	0%
TOTAL					130 k€	240 k€	375 k€	745 k€		

Objectif 3 : améliorer la qualité de l'eau

Nom masse d'eau	Etat / Classe SDAGE	Maitre_ouvrage	Nature_Travaux	Priorité	2016 (k€)	2017 (k€)	2018 (k€)	Estimation (k€)	Taux subv.	Avance
YONNE BAULCHE-ARMANCON	Bon	APPOIGNY	Création réseau	P1	437 k€	160 k€		597 k€	30%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	AUGY	Réhabilitation station	P2				0 k€	40%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	AUGY	Diagnostic réseau	P3			30 k€	30 k€	80%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	AUXERRE	Réhabilitation réseau	P1	600 k€	600 k€	600 k€	1800 k€	30%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	AUXERRE	Diagnostic état initial et post travaux	P1	10 k€			10 k€	80%	0%
RU DES ETANGS	Médiocre	SYNDICAT MIXTE AERODROME AUXERRE-BRANCHES	Réhabilitation réseau EU	P3	48 k€			48 k€	30%	20%
RU DES ETANGS	Médiocre	SYNDICAT MIXTE AERODROME AUXERRE-BRANCHES	Réhabilitation station	P3	203 k€			203 k€	40%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	CC PAYS COULANGEAIS	Schéma Directeur Assainissement EU-EP	P1	150 k€			150 k€	80%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	CHAMPS-SUR-YONNE	Réhabilitation réseau	P3			350 k€	350 k€	30%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	CHAMPS-SUR-YONNE	Diagnostic réseau	P3	20 k€			20 k€	50%	0%
RU DES ETANGS	Médiocre	CHARBUY	Réhabilitation réseau	P2	38 k€			38 k€	30%	20%
RU DES ETANGS	Médiocre	CHARBUY	Réhabilitation station	P2	76 k€			76 k€	40%	20%
RU DES ETANGS	Médiocre	CHARBUY	Réhabilitation station	P2	33 k€			33 k€	40%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	CHARENTENAY	Etude diagnostic réseau EU et ancien acqueduc souterrain	P3				0 k€	50%	0%
RU DES ETANGS	Médiocre	CHARBUY	Construction réseau collecte EU - branchements particuliers	P2	22 k€			22 k€	Forfait	0%
RU DES ETANGS	Médiocre	CHARBUY	Diagnostic état initial et post travaux	P2	2 k€			2 k€	80%	0%
RU DE GENOTTE	Médiocre	CHARENTENAY	Réhabilitation réseau	P3		50 k€		50 k€	30%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	CHARENTENAY	Réhabilitation station	P3	20 k€			20 k€	40%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	1 k€	13 k€	6 k€	20 k€	60%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	CHEVANNES	Réhabilitation réseau	P1	182 k€	172 k€	166 k€	520 k€	30%	20%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	CHITRY	Etude de définition des travaux	P1	15 k€			15 k€	50%	0%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	CHITRY	Plan de gestion des espaces publics	P2	3 k€			3 k€	50%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	COULANGERON	Réhabilitation station	P3		40 k€		40 k€	40%	20%
RU DE BAULCHE	Moyen	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	3 k€	54 k€	23 k€	80 k€	60%	0%
RU DE GENOTTE	Médiocre	COULANGES-LA-VINEUSE	Réhabilitation réseau	P3			276 k€	276 k€	30%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	COULANGES-LA-VINEUSE	Réhabilitation station	P3		40 k€	150 k€	190 k€	40%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	0 k€	7 k€	3 k€	10 k€	60%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	ESCAMPS	Réhabilitation station	P3	10 k€			10 k€	40%	20%
RU DE BAULCHE	Moyen	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	10 k€	161 k€	69 k€	240 k€	60%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	Réhabilitation réseau	P3	70 k€	35 k€		105 k€	30%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	Réhabilitation station	P3		350 k€		350 k€	40%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	2 k€	40 k€	17 k€	60 k€	60%	0%
YONNE BAULCHE-ARMANCON	Bon	GURGY	Diagnostic réseau	P3				0 k€	50%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	60%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	JUSSY	Réhabilitation réseau EU	P3				0 k€	30%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	60%	0%
RU DE RAVILLON	Bon	LINDRY	Diagnostic état initial et post travaux	P1				5 k€	80%	0%
RU DE RAVILLON	Bon	LINDRY	Réhabilitation station	P1				800 k€	40%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	MIGE	Réhabilitation station	P1				0 k€	40%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	1 k€	13 k€	6 k€	20 k€	60%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	MONETEAU	Création Branchement Sougères/Sinotte	P1	400 k€			400 k€	Forfait	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	MONETEAU	Diagnostic état initial et post travaux	P1	10 k€			10 k€	80%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	MONETEAU	Création réseau Sougères/Sinotte	P1	1600 k€			1600 k€	30%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	MONETEAU	Création bassins tampon	P2		500 k€		500 k€	40%	20%
RU DE QUENNE	Mauvais	QUENNE	Plan de gestion des espaces publics	P3	3 k€			3 k€	50%	0%
RU DE QUENNE	Mauvais	QUENNE	Schéma directeur, Diagnostic réseau, STEU et impact milieu	P1	35 k€			35 k€	80%	0%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	Diagnostic état initial et post travaux	P2			5 k€	5 k€	80%	0%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	Plan de gestion des espaces publics	P3	3 k€			3 k€	50%	0%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	Réhabilitation réseau	P2		200 k€		200 k€	30%	20%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	Diagnostic réseau	P2	30 k€	35 k€		65 k€	50%	0%
RU DE SAINT BRIS - CHITRY	Mauvais	SAINT-BRIS-LE-VINEUX	Construction aire lavage collective	P2			150 k€	150 k€	75%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	SIVU VAL-DE-BAULCHE	Réhabilitation STEU (chambre à sable et bassin filtrant)	P3		300 k€		300 k€	40%	20%
RU DE BAULCHE	Moyen	SIVU VAL-DE-BAULCHE	Diagnostic état initial et post travaux	P3		5 k€		5 k€	80%	0%
RU DE BAULCHE	Moyen	SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE	Création bassins tampon	P3	100 k€	100 k€	100 k€	300 k€	40%	20%
RU DE GENOTTE	Médiocre	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	60%	0%
RU DE VALLAN	Médiocre	VALLAN	Plan de gestion des espaces publics	P3	3 k€			3 k€	50%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	VENOY	Travaux tranche ferme 3	P1	500 k€	500 k€		1000 k€	30%	20%
RU DE SINOTTE	Moyen	VENOY	Travaux tranche ferme 3 station	P1			1000 k€	1000 k€	40%	20%
RU DE SINOTTE	Moyen	VENOY	Diagnostic état initial et post travaux	P1		10 k€		10 k€	80%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P2	15 k€	350 k€	350 k€	715 k€	60%	0%
RU DE SINOTTE	Moyen	VILLENEUVE-SAINT-SALVES	Etude de définition des travaux	P1				0 k€	50%	0%

Nom masse d'eau	Etat / Classe SDAGE	Maitre_ouvrage	Nature_Travaux	Priorité	2016 (k€)	2017 (k€)	2018 (k€)	Estimation (k€)	Taux subv.	Avance
RU DE SINOTTE	Moyen	VILLENEUVE-SAINT-SALVES	Réhabilitation station	P1				0 k€	40%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	VINCELLES	Réhabilitation réseau EU	P3	150 k€	150 k€	100 k€	400 k€	30%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	SIAEPA VINCELLES- VINCELOTES	Réhabilitation bassin orage	P3	10 k€			10 k€	40%	20%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3	0 k€	7 k€	3 k€	10 k€	60%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	PROPRIETAIRES	Réhabilitation des installations d'ANC	P3				0 k€	60%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	CA AUXERROIS	Achat matériel désherbage alternatif	P3	10 k€	10 k€	10 k€	30 k€	50%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	CC PAYS COULANGEAIS	Achat matériel désherbage alternatif	P3	5 k€	5 k€	5 k€	15 k€	50%	0%
TOTAL					4829 k€	3908 k€	3419 k€	12155 k€		

Objectif 4 : Développer une gestion de l'eau concertée, globale et pérenne

Nom_masse_d_eau	Etat / Classe SDAGE	Maitre_ouvrage	Nature_Travaux	Priorité	2016 (k€)	2017 (k€)	2018 (k€)	Estimation (k€)	Taux subv.	Avance
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	CA AUXERROIS	Etude globale évolution qualité masses d'eau - synthèse biblio et interprétation	P1		20 k€		20 k€	80%	0%
		CA_AUXERROIS, ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Publication d'articles, organisation de réunions de réflexion-échange	P3				0 k€	50%	0%
		CA_AUXERROIS, ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Classe d'eau à destination des élus	P3				0 k€	80%	0%
PLAINE DU SAULCE	4	CA_AUXERROIS, ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Réunion du Comité scientifique	P3		2 k€		2 k€	Incl. Animation	0%
PLAINE DU SAULCE	4	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Installation bougies poreuses	P1	40 k€			40 k€	70%	0%
PLAINE DU SAULCE	4	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Suivi bougies poreuses	P1		38 k€	38 k€	75 k€	70%	0%
TOUTES MASSES D'EAU		CA AUXERROIS	Animation principale	P1	67 k€	67 k€	67 k€	201 k€	50%	0%
TOUTES MASSES D'EAU		CA AUXERROIS	Animation agricole	P1	67 k€	67 k€	67 k€	201 k€	80%	0%
YONNE (CURE A RU DE BAULCHE)	Bon	ASSOCIATION PLAINE DU SAULCE	Suivi mensuel qualité des sources	P2				0 k€	Incl. Animation	0%
TOTAL					174 k€	194 k€	172 k€	539 k€		

- ANNEXE 3 -

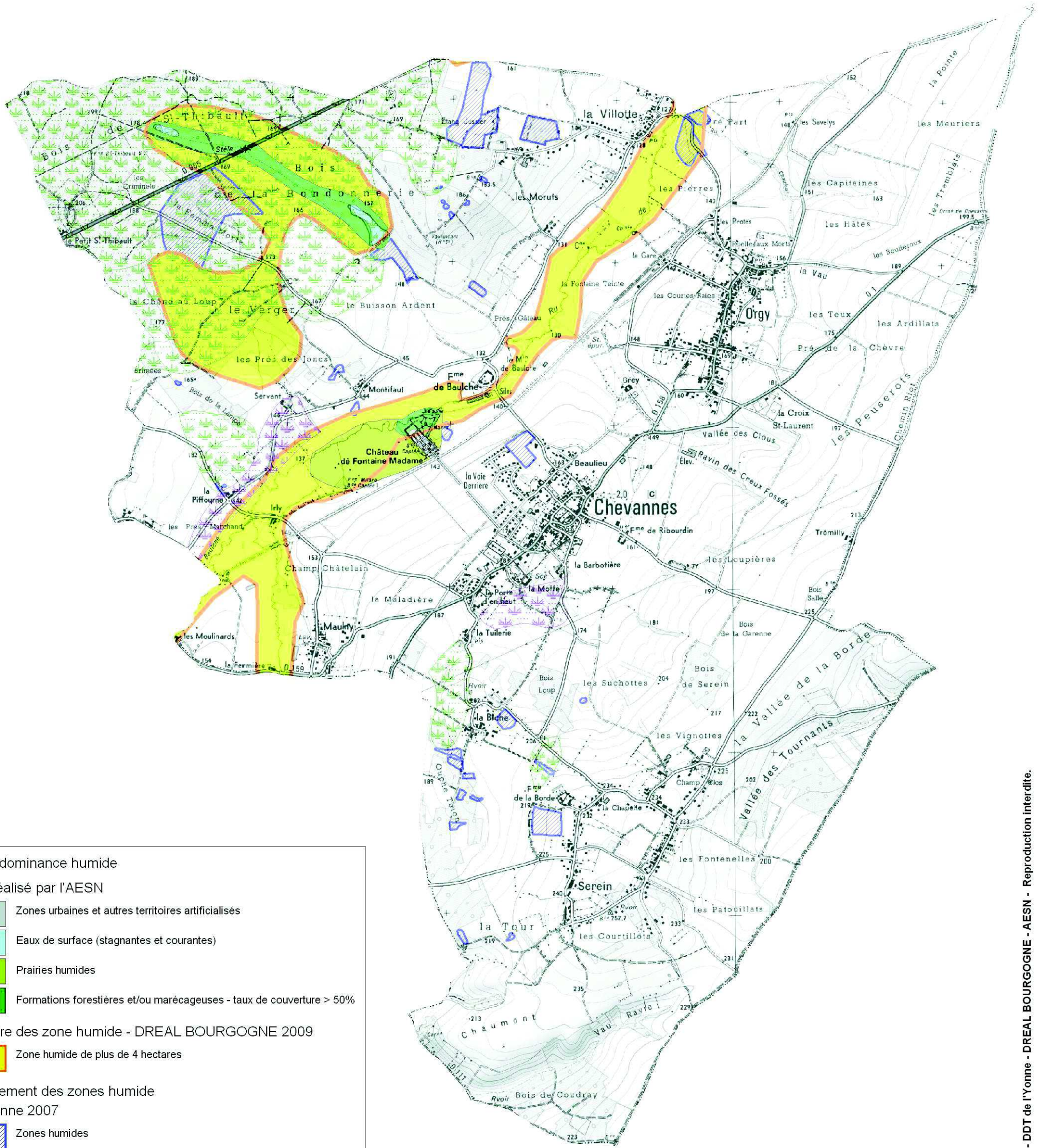
INDICATEURS D'EVALUATION

Des indicateurs sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions du contrat et son animation. Ils permettent de décrire l'état d'avancement des actions prévues, les moyens mis en œuvre pour les réaliser ainsi que les effets induits sur le milieu. Ils sont collectés et analysés dans un rapport d'activité annuel.

Sera notamment précisé dans ce rapport les résultats obtenus sous la forme :

- ✓ Indicateurs d'actions :
 - comparaison des actions réalisées par rapport aux engagements prévus, d'un point de vue technique et financier, suivant les différents objectifs du contrat ;
 - état d'avancement des actions inscrites au PTAP ;
- ✓ Indicateurs de moyens :
 - Ventilation du temps d'animation selon les missions principales définies dans le contrat ;
 - ventilation du temps d'animation selon la nature des tâches effectuées ;
- ✓ Indicateurs d'effet :
 - suivi de la qualité des eaux superficielles ;
 - suivi de la qualité des eaux souterraines.

AG 6 - Porter à connaissance des services de l'Etat sur les zones humides communales



Zone à dominance humide
étude réalisé par l'AESN

- Zones urbaines et autres territoires artificialisés
- Eaux de surface (stagnantes et courantes)
- Prairies humides
- Formations forestières et/ou marécageuses - taux de couverture > 50%

Inventaire des zone humide - DREAL BOURGOGNE 2009

- Zone humide de plus de 4 hectares

Recensement des zones humide
DDT Yonne 2007

- Zones humides

Sols qui possèdent des caractéristiques d'hydromorphie

- Première catégorie : zone potentiellement humide
- Deuxième catégorie : zone humide localement

COMMUNE DE CHEVANNES PORTER À CONNAISSANCE ZONES HUMIDES

